

PRÉF 05  
09/10/2013

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LARDIER VALENCA  
DEPARTEMENT des HAUTES-ALPES**

**SEANCE du 26.09.13**

**N° 2013-58**

Nombre de Conseillers :

En exercice: 11    Présents: 11

L'an deux mil treize et le 26 Septembre 2013 à 20H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 Septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Rémi COSTORIER, René COQ, Jean Claude FAURE, Pierre POUILLARD, Laurent ALLAUD, Raymond PARA, Roger MARTIN, Gérard MEYSSONNIER, Joël ROBERT, Danielle BLANC, Noëlle STEFANI.

**Secrétaire de séance :** Danielle BLANC

**Objet :** Etudes pour des opérations de bâtiments – Mandat pour montage de dossier

Le Maire expose à l'assemblée présente le projet de la commune de Lardier et Valença d'étudier la faisabilité de 2 opérations relatives à des bâtiments : extension de l'école communale et création d'une bibliothèque municipale.

Il souhaite que la municipalité de Lardier et Valença sollicite la C.C.T.B. pour assurer le montage des dossiers techniques et financiers nécessaires aux demandes de financements potentiels en vue de la réalisation de ces projets.

Il indique que le montant de l'enveloppe financière de ces opérations n'est pas connu à ce jour. Toutefois, il indique qu'à titre provisoire un montant prévisionnel d'opérations est arrêté comme suit :

- Extension école : 200 000, 00€ HT
- Bibliothèque municipale : 50 000, 00 €HT

Il propose de confier à la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette l'étude de ces opérations au moyen d'une convention de mandat pour montage de dossier.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention selon le projet ci-joint,
- Charge Monsieur le Maire du suivi de cette opération.

Le Maire  
Rémi COSTORIER

